



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

Le CM s'est réuni ce jeudi 9 juillet 2020, à 20 heures à la Mairie de Rurange-Les-Thionville.

Présents : M. Pierre ROSAIRE, Norbert BALTAZAR, Jean-Luc BALTZLI, Joël COLLOTTE, Alain DEPENWEILLER, Alexandre MALGRAS, Gilles MAZELIN, Marcel PINS, Clément ROMANOWSKI, Gilbert RONCALLI
Mmes Danièle DOSSIN, Corinne HILGER, Martine LELIEVRE, Géraldine ROCHE, Sonia STROTZ

Procurations : Mme CAJELOT procuration à Mme ROCHE
Mme CHUBERRE procuration à M.BALTAZAR
Mme NION-COUPRIE procuration à Mme HILGER
Mme SALETTI procuration à M.RONCALLI

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc BALTZLI

1) Il est demandé au CM d'approuver le Procès-Verbal du CM du 4 juin 2020.

Approuvé à l'unanimité.

2) Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir (article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

- Signature d'un devis d'un montant de 4 519.80 € TTC auprès de la Sté JAMART, pour la location d'un bungalow et d'un WC sur le chantier de la construction de la nouvelle école élémentaire à Rurange.
- Signature d'un devis de 22 800 € TTC chez la société AUXIDYS pour le traitement des chênes suite à la prolifération des chenilles processionnaires.

3) Il est demandé au CM de voter les subventions allouées en 2020

- | | |
|--|---------|
| • ASCL | 1 000 € |
| • Bigophones | 1 350 € |
| • Donneurs de sang | 500 € |
| • Handball | 3 150 € |
| • Judo | 1 500 € |
| • Amicale du personnel | 1 650 € |
| • Sortie CM2 | 1 550 € |
| • Classe découverte | 495 € |
| • Subvention exceptionnelle
Pour coopérative scolaire | 300 € |
| • Subventions étudiants | 1 000 € |

Adopté par 18 voix et 1 abstention.

- 4) Il est demandé au CM de voter le budget primitif 2020 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

❖ **Fonctionnement :**

- Dépenses 1 236 409 €
- Recettes 1 236 409 €

❖ **Investissement :**

- Dépenses 1 582 165 €
- Recettes 1 582 165 €

Adopté par 16 voix pour et 3 abstentions.

- 5) Il est demandé au CM de se prononcer sur le renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public communal à titre précaire et révocable.

Cette convention concerne un logement sis 6 rue du Presbytère (RDC) à Rurange les Thionville.

M.Le Maire propose de maintenir le montant de la redevance mensuelle à 565 € et de reconduire ladite convention aux mêmes conditions précédentes pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2020

Adopté à l'unanimité

- 6) Suite aux élections municipales de 2020, les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doivent être renouvelés.

Il est demandé au CM de proposer une liste de 32 personnes appelées à siéger dans cette commission.

La Direction Générale des Finances Publiques désignera parmi cette liste, 8 titulaires et 8 suppléants.

M. ADAM Hervé
M.BALTAZAR Norbert
M.BALTZLI Jean-Luc
M. BELLO François
Mme CAJELOT Francine
M.MELLINGER Jean-Bernard
Mme CAZIER Audrey
M.DE GRAZIA Adriano
M.DEPENWEILLER Alain
Mme DOSSIN Danièle
M.FIXARIS Marc
Mme GENTILE Christelle
M.GROSSE Michel
Mme HILGER Nathalie
M.HUBER Philippe
M.LECLAIRE Gilles

Mme LEJEUNE Marie-Antoinette
Mme LELIEVRE Martine
M.LEMASSON Jean-Marc
M.LEMOINE Alexandre
M.MAZELIN Gilles
M.MERCIER Pierre
M.PASSARELLI Pascal
M.PIGERON Eric
Mme RIGHI Pascale
M.RIPPINGER Jean-Luc
M.RONCALLI Gilbert
M.RONDEL Florent
M.RUFRA Ludovic
M.RUSSO Joseph
M.SCHILLACK Gilles
M.TROCANO Didier

Adopté à l'unanimité.

- 7) Le Maire propose au CM de créer un poste d'agent administratif afin de renforcer les services administratifs de la mairie.

Adopté à l'unanimité.

- 8) Le Maire propose au CM de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe devenu vacant.

Adopté à l'unanimité.

Vu pour être affiché le 10 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire
Pierre ROSAIRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the printed name.